

VISITE DE LA CEEC

« On juge un crapaud à ses sauts, non à son coassement »

Dans le cadre de la tournée nationale qu'elle a entreprise en janvier, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CÉEC) a fait un arrêt au Collège Ahuntsic le 23 février dernier, en matinée. Dans un premier temps, elle s'est entretenue en privé avec le directeur général et la directrice des études, pendant environ une heure et demie. Puis elle a élargi un peu le format de discussion et rencontré un groupe de personnes intimement liées à la vie académique et pédagogique du collège: des coordonnateurs de département, des professeurs de la Commission des études, des conseillers pédagogiques, le coordonnateur à l'enseignement préuniversitaire, la coordonnatrice du service de soutien à l'apprentissage et la directrice des études. Cette seconde rencontre a duré environ une heure et quart.

La visite s'inscrit dans un contexte de «changement de la garde» à la Commission. Jacques l'Écuyer (ex-président, de 1993 à 2005) ainsi que plusieurs autres personnes ont quitté. Un nouveau quinquennat s'amorce à la CÉEC, sous la gouverne de Mme Nicole Lafleur, sa présidente. Étaient également présents à Ahuntsic: Patricia Hannigan (commissaire), Gilles Levesque (commissaire), Steven Tribble (commissaire), Jean-Paul Beaumier (secrétaire général) et Jean Perron (agent de recherche). Cette nouvelle équipe à la CÉEC souhaite se présenter dans tous les établissements

collégiaux avant de lancer son prochain cycle d'évaluations, qui s'étendra jusqu'en 2010-2011.

La Commission aurait bien aimé se faire dire lors de cette rencontre que sa création et son patient travail depuis 13 ans avaient suscité, voire enraciné, à Ahuntsic comme dans tous les établissements collégiaux du Québec, une véritable culture de l'évaluation. Elle aurait aimé se faire dire qu'une telle culture, évidemment, n'existait pas avant la naissance de la CÉEC. La Commission désirait qu'on lui témoigne de notre attachement à l'évaluation institutionnelle et à l'autoévaluation, voire qu'on la remercie d'avoir été l'instrument ayant institué ces pratiques. Elle voulait aussi qu'on lui suggère des façons d'améliorer les divers processus qu'elle initie.

Rapidement, les commissaires furent ramenés sur le plancher des vaches. De l'évaluation des programmes d'études, il s'en fait depuis bien avant l'existence de la CÉEC. Notamment dans le secteur des techniques de la santé, déjà soumis à des processus d'agrément et de certification autrement plus sophistiqués que ce qu'a mis en place la Commission. Les commissaires ont été interpellés au sujet du très lourd fardeau de travail que représentent de telles opérations, toujours réalisées en l'absence de ressources adéquates. →

ASSEMBLÉE SYNDICALE

JEUDI 16 MARS 2006 • 14 H 15

Salon du personnel

• • •

Ratification entente Fédé-Fédé

Plan d'action consolidé CSN-FNEEQ

Reconduction des lettres d'entente locales

...SOMMAIRE...

- On juge un crapaud à ses sauts, non à son coassement 1
- DEC en soins préhospitaliers 3
- Les enseignant-es du collège André-Grasset choisissent la FNEEQ (CSN) 3
- Regroupement cégep des 2 et 3 mars 2006 4
- OPINION - Le gagnant des négos du secteur public 5
- OPINION - Le patronat et les gouvernements attaquent 6

→ → Suite de la page 1

La présidente a répondu que désormais, la CÉEC a dépassé l'étape consistant en l'examen national des programmes au même moment sur l'ensemble du territoire québécois. «On en est rendu à l'étape où les collègues appliquent leurs politiques et procèdent aux évaluations de programmes selon leurs priorités locales et selon leur propre calendrier.» Et Mme Lafleur d'ajouter: «On voudrait que notre manière de faire permette un allègement de la tâche d'autoévaluation». Un conseiller pédagogique présent à la rencontre a d'ailleurs affirmé que la réalisation la plus avisée de la Commission a été, justement, de mettre fin à cet exercice d'évaluation mur à mur des programmes d'études dans un cadre national défini et lancé par la CÉEC.

Ensuite, les commissaires ont été invités à se situer vis-à-vis du portrait que la Commission a dressé, dans le passé, du syndicalisme enseignant. Par exemple, on leur a demandé s'ils endossaient encore le bilan que la CÉEC faisait de la participation syndicale aux instances comme la Commission des études et le Conseil d'administration. On a d'ailleurs cité l'extrait suivant du rapport synthèse intitulé *L'exercice des responsabilités dans les collèges, une première évaluation institutionnelle*, publié en septembre 2004 par la CÉEC: «Trop souvent, les membres du personnel du collège qui siègent au conseil d'administration estiment qu'ils tiennent un mandat spécifique de leurs collègues et en conséquence ne se perçoivent pas comme des administrateurs (...). Cela est particulièrement vrai lorsque ces personnes sont désignées par leur syndicat et surtout lorsqu'elles sont en même temps des officiers syndicaux, ce qui n'est pas rare.» Ce n'est pas la première fois que la CÉEC s'émeut de la présence syndicale dans la vie institutionnelle des établissements. À quelques reprises dans sa courte existence, la Commission a associé le syndicalisme enseignant à un boulet et un empêchement de tourner en rond. On lui a demandé si elle souscrivait encore à ce diagnostic.

Visiblement sur la défensive, Madame Lafleur a répondu en substance: «Nous ne nous prononcerons pas là-dessus. Je souhaite maintenant aller de l'avant. Quand vous lirez nos prochains rapports, vous porterez un jugement à ce moment-là. (...) Vous savez, maman m'a appris deux ou trois choses utiles à propos de la vie. Elle me disait: «On juge un crapaud à ses sauts; pas à son coassement». Vous jugerez donc à même nos prochaines réalisations. Et dans ce que je vous dis, entendez l'ouverture plus que toute autre chose.»

L'échange a aussi permis de poser aux commissaires diverses questions précises et dignes d'intérêt, comme:

- La Commission peut-elle faire des remontées auprès du ministère de l'Éducation à propos de sa lenteur à approuver la nouvelle version de programmes d'étude déjà offerts ici? Des départements attendent ce feu vert (et les subsides l'accompagnant) pour pouvoir implanter la nouvelle mouture de programmes existants.
- La Commission peut-elle faire des démarches auprès des instances appropriées pour que les universités nous livrent enfin les données qui nous permettraient de faire minimalement le suivi de nos cohortes étudiantes? Les universités répugnent à transmettre les données nécessaires.
- Est-ce que la Commission pourrait évaluer ce qui s'offre actuellement via la formation à distance? Il serait profitable que cette dernière soit soumise à la reddition de comptes. Pas juste l'enseignement régulier intra muros.
- La Commission pourrait-elle s'inquiéter de l'anarchie qui règne au chapitre des autorisations ministérielles de programme? En cette matière, il y a un manque flagrant de vision de la part du ministère de l'Éducation; on assiste à toutes sortes d'aberrations au titre de l'offre de nouveaux programmes.
- La CÉEC pourrait-elle évaluer la formation non créditée svp? Il y aurait intérêt à jeter un regard sur ce qui se fait là.
- Etc.

En conclusion, Mme Nicole Lafleur a rappelé que la Commission est en quelque sorte une «agence d'assurance qualité» ayant pour mandat de dire au public «vous avez raison d'avoir confiance en ces établissements». Elle regrette les remises en question périodiques du réseau collégial. Elle compte contribuer — à travers l'oeuvre de la CÉEC — à bâtir une solide réputation au réseau collégial, en témoignant pierre par pierre de sa qualité. Une qualité qui repose à la fois sur la cohérence et la pertinence de ses programmes. C'est ainsi croit-elle qu'on assurera la pérennité de l'édifice.

La CÉEC fera connaître d'ici septembre, à tous les établissements du réseau, ses préoccupations pour les cinq prochaines années, à travers son plan de travail 2006-2011. On sait déjà que la première année de travail de la Commission sera consacrée à l'évaluation nationale des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages (PIÉA). Alors qu'advient-il : des sauts ou des coassements ?

DEC en soins préhospitaliers :

Un pas important pour le développement de la profession de paramédics



Le Rassemblement des employé-es techniciens ambulanciers-paramédics du Québec (RETAQ-CSN) et l'Association des travailleurs du préhospitalier (ATPH-CSN) se disent très satisfaits de la mise en place d'un véritable diplôme d'études collégiales à compter de septembre prochain, comme l'annonçaient, le 22 février 2006, Philippe Couillard et Jean-Marc Fournier, respectivement ministre de la Santé et des Services sociaux et ministre de l'Éducation, du Loisir et des Sports.

«C'est en soi une bonne nouvelle. Cela signifie que l'on vient de franchir un pas important vers la professionnalisation», a déclaré Stéphan Scalabrini, porte-parole et responsable des relations de travail et du développement professionnel au RETAQ-CSN. «Il s'agit d'un événement qui était attendu depuis longtemps. Les paramédics vont enfin pouvoir accéder à une formation complète et obtenir une plus grande reconnaissance professionnelle», a pour sa part déclaré Denis Lachance, président de l'ATPH-CSN.

Il est ainsi prévu qu'un nouveau programme de formation remplacera graduellement la formation actuelle de 945 heures de cours qui conduit à une attestation collégiale. Au moins 120 futurs candidates et candidats à la profession de paramédics pourront commencer leur formation dans deux cégeps, soit au collège Ahuntsic, à Montréal, et au cégep de Sainte-Foy, à Québec.

Cette annonce marque une étape de plus dans le développement de la profession des paramédics qui pourront mieux faire face aux nombreux défis qui les attendent. Elle permet aussi de tourner la page sur plusieurs années de démarches et d'efforts consacrés, entre autres, par le RETAQ-CSN, l'ATPH-CSN et l'Association professionnelle des paramédics du Québec (APPQ), en vue de faire reconnaître davantage le rôle et l'importance des paramédics dans le continuum du réseau de la santé et des services sociaux.

Rappelons qu'en avril 2005, le ministre Couillard accédait à plusieurs de leurs demandes à la suite d'une campagne nationale menée pendant six semaines consécutives, au printemps dernier,

pour sensibiliser la population devant l'état peu enviable des services préhospitaliers et obliger les autorités publiques à réagir promptement. Parmi ces demandes figuraient la nécessité de procéder à un rehaussement de la formation de base des paramédics par la mise en place d'un DEC en soins préhospitaliers d'urgence. Un précédent rapport de l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé (AETMIS) avait recommandé une série de mesures pour améliorer les services, dont l'introduction graduelle de soins avancés et la création d'un programme complet d'études collégiales.

Le RETAQ-CSN et l'ATPH-CSN regroupent plus de 3400 membres répartis dans toutes les régions du Québec et sont affiliés à la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN), qui compte plus de 110 000 membres. La CSN a franchi le cap historique des 300 000 membres parmi ses syndicats affiliés.

Les enseignantes et les enseignants du collège André-Grasset choisissent la FNEEQ (CSN)

(Montréal, le 27 février 2006) — Un nouveau syndicat se joint à la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN). Par voie de référendum, les deux tiers des enseignantes et des enseignants du collège André-Grasset ont choisi de s'affilier à la FNEEQ (CSN). Ils rejoignent leurs collègues d'établissements privés qui dispensent de la formation au collégial et qui sont déjà membres de la FNEEQ (CSN), soit ceux de l'Institut Teccart, du collège Jean-de-Brébeuf et du collège LaSalle.

À l'aube d'une nouvelle négociation, les 72 membres du syndicat des enseignantes et des enseignants bénéficieront donc de l'expertise de la FNEEQ (CSN) dans plusieurs domaines ainsi que des avantages que procure une affiliation à la fédération, à la CSN et au Conseil central du Montréal métropolitain.

Le regroupement privé de la FNEEQ (CSN) rassemble désormais 30 syndicats et près de 2000 personnes oeuvrant au sein d'établissements d'enseignement privés. Outre le personnel enseignant des établissements d'enseignement privés, la FNEEQ (CSN) compte dans ses rangs les deux tiers des enseignantes et des enseignants du réseau collégial ainsi que la vaste majorité des chargés de cours des universités.

Regroupement cégep des 2 et 3 mars 2006

Le recours juridique contre le décret prend forme

Une grande partie du dernier regroupement cégep a été consacrée à des exposés relatifs à la Loi 142 livrés par des avocats du service juridique de la CSN. Deux questions centrales étaient abordées: comment la CSN entend-elle s'y prendre pour contester la légalité de la Loi 142 et quelles sont les conséquences au quotidien, dans la vie syndicale et professionnelle, des sanctions prévues au décret.

L'exposé livré en réponse à la première de ces deux questions était de loin le plus intéressant. M^e François Lamoureux a décrit l'esprit et l'angle d'attaque dans lesquels s'inscrirait le recours CSN contre la Loi 142. À la différence de la CSQ qui souhaite que la Commission des relations de travail statue sur l'inaptitude du gouvernement Charest à négocier de bonne foi, la Confédération des syndicats nationaux cherchera plutôt à mener une bataille fondée sur les garanties sociales et politiques enchâssées dans les chartes, comme le droit d'association et la liberté d'expression.

La CSN tente donc auprès de la Cour supérieure une action en nullité en vue de faire déclarer invalide et inconstitutionnelle la Loi 142. Pour ce faire, la CSN s'appuiera principalement sur cinq arguments. Dans un premier temps, elle invoquera, sur la base de l'article 3 de la Charte québécoise des droits, que la Loi 142 est une violation de la liberté d'association. Dans un second temps, elle plaidera la même chose mais sur la foi de l'article 2 d) de la Charte canadienne des droits et libertés. Ensuite, elle soumettra au tribunal que la Loi 142 viole la liberté d'expression garantie par la Charte canadienne (à l'article 2 b). Dans un quatrième temps, elle démontrera que la Loi 142 est discriminatoire à l'égard d'un groupe de salariés-es (FSSS) puisqu'elle leur impose - en dehors de toute logique, sinon l'instinct revancharde - des conditions de travail moindres que celles prévalant pour d'autres syndicats du même secteur ayant conclu des ententes. Enfin, la CSN cherchera à établir que le décret viole le droit international du travail, notamment les conventions de 1972 et de 1998 de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Succombant un instant à un optimisme débridé, M^e Lamoureux a conclu sa présentation en livrant à l'assemblée le scénario suivant : « Soyons positifs. Imaginons cette situation: nous sommes en décembre 2007 ou janvier 2008. La Cour supérieure rend son verdict et nous donne raison: elle invalide la Loi 142. À ce moment-là, à Québec, le gouvernement n'est plus le même. Il dit: « Cette loi-là, ce n'est pas la mienne. C'est celle du gouvernement précédent ». Et le gouvernement d'annoncer du même souffle qu'il ne va pas en appel de la décision de la Cour supérieure. Il doit donc renégocier les conditions de travail dans le secteur public pour la période 2004-2010. »

Sois gentil et tais-toi

Voilà peut-être ce qu'on dirait si on voulait résumer en une brève formule lapidaire le comportement attendu des travailleurs et travailleuses du secteur public dans la foulée des sanctions prévues à la Loi 142, loi interdisant aux salariés-es toute altération de leurs activités normales (article 23 de la Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public).

Un autre avocat du service juridique de la CSN, M^e Gérard Notebaert, a présenté au Regroupement un avis juridique qui décrit dans le détail les sanctions auxquelles s'exposent les syndicats ou les membres qui enfreindraient les dispositions de ladite loi. Cette présentation et la période de questions qui lui succédait auraient pu avoir un effet assez démobilisant, puisque la lecture ultra orthodoxe qui était faite de la loi 142 (ce qu'on lui demandait, en fait, pour avoir une idée du pire) suggérait quasiment que tout sursaut de dignité manifesté par des personnes syndiquées dans l'exercice de leurs fonctions était illégal.

Heureusement, le lendemain, le Regroupement a pu être le lieu d'un remue-méninges permettant d'échanger quelques idées relatives à des moyens d'action à adopter en réaction à la Loi 142, tant dans les milieux de travail qu'en dehors des heures de travail régulières. Notamment, étant donné que la profession enseignante est largement « un métier de parole », un consensus s'est rapidement établi autour de l'importance d'utiliser nos outils de communication pour dénoncer, au jour le jour, le gouvernement Charest et son ignoble loi spéciale. L'ensemble du plan d'action adopté par les délégués-es au Regroupement cégep de la FNEEQ sera présenté lors de l'assemblée syndicale du 16 mars prochain.

Autres éléments, en bref

La négociation à la table dite fédé/fédé, qui met face à face les représentants de la FNEEQ et ceux de la Fédération des cégeps, a finalement abouti à un document de type « clause à clause » qui scelle le processus de négociation sur les objets de négociation locale prévus à l'Annexe A de la Loi 37. Ce dernier chapitre vient plus ou moins clore la ronde de négociation de l'automne dernier. L'entente fera elle aussi l'objet d'une présentation à l'assemblée syndicale du 16 mars. Le regroupement la soumet à la ratification par les assemblées générales. L'élément le plus important de celle-ci traite de l'évaluation des enseignements.

Les résultats du vote sur l'entente de principe CPNC/FNEEQ du 15 décembre traduisent une adhésion très large au mot d'ordre mis de l'avant par la direction de notre Fédération, à savoir que l'acceptation de l'entente de principe qu'elle a conclue est un réflexe syndical définitivement supérieur à celui qui consisterait à rejeter tant le simulacre de négociation dans lequel nous avons été plongés que l'avorton qui en est issu. Ainsi, 32 des 35 syndicats FNEEQ ont dit OUI au fruit de cette pathétique mascarade que fut la négociation de l'automne 2005. Par ailleurs, cette entente Fneeq/CPNC, les parties ne parviennent toujours pas à l'écrire, au chapitre de la sécurité d'emploi, ne s'entendant pas sur ce qu'elle doit concerner.

Pour terminer, la quote-part du Collège Ahuntsic des 122 ETC supplémentaires découlant de l'entente CPNC/FNEEQ est finalement établie à 6,99 ETC. L'exécutif du SPECA négocie actuellement avec le Collège afin que ces 7 ETC soient affectés à l'enseignement, selon les balises dictées par l'assemblée syndicale le 26 janvier dernier.

LIBRE OPINION

Le gagnant des négociations du secteur public

Tout à fait pertinente cette critique par Pierre Mouterde (*Le Devoir* du 11 janvier) des «recettes syndicales traditionnelles» qui ont conduit les travailleuses et travailleurs du secteur public tout droit dans la souricière tendue par le gouvernement Charest. Il faut en effet se demander comment l'un des gouvernements les plus impopulaires de notre histoire a pu venir à bout aussi facilement d'organisations syndicales aguerries. On peut être tenté d'attribuer l'inefficacité de la stratégie du Front commun CSN-FTQ à un manque de perspicacité et de vision politique de ses dirigeants. Mais se pourrait-il que les états-majors syndicaux aient non seulement prévu, mais souhaité la loi-décret pour des raisons politiques ? À mon sens, cette dernière hypothèse mérite considération.

Fin septembre, sans même avoir consulté les assemblées générales, les responsables du front commun annonçaient une contre-proposition sur le dossier salarial assortie de la menace de quatre journées de grève en novembre et décembre avec comme objectif un règlement avant Noël. Une de leurs principales considérations pour justifier ce plan d'action (excluant d'emblée la grève générale) était le risque que le gouvernement Charest prenne prétexte d'une crise sociale pour déclencher une élection générale sur le dos des syndiqués du secteur public. Il faut se rappeler que le Parti québécois, alors tiraillé en tous sens par la campagne à la direction, n'était pas du tout prêt à s'engager dans une campagne électorale où il lui aurait fallu, de surcroît, reconnaître le bien-fondé des revendications des travailleurs du secteur public. Tout comme les péquistes, les stratèges syndicaux craignaient visiblement que les libéraux ne profitent de l'occasion pour faire remonter leur cote de popularité et remporter les élections, avec les conséquences qu'on imagine pour la tenue d'un prochain référendum. L'engagement souverainiste des leaders de la CSN et de la FTQ n'est plus à démontrer; logiquement, il leur fallait à tout prix éviter ce scénario, quitte même à mettre en veilleuse l'intérêt immédiat de leurs troupes pour celui, supérieur, de la nation.

Comment expliquer la faiblesse du plan d'action CSN-FTQ, centré essentiellement sur la question salariale plutôt que sur la défense de services publics de qualité ? Cette orientation a eu pour effet de dépolitiser complètement la négociation et d'en faire une simple affaire budgétaire sur laquelle Mme Jérôme-Forget, plaidant que les coffres étaient vides, s'est royalement payé la traite devant les médias. La contre-proposition salariale de septembre, sans réel effort de sensibilisation du public, n'aura finalement été qu'un gros pétard mouillé qui a isolé encore plus les syndiqués de l'État d'une population pourtant toujours majoritairement hostile à la vision néo-libérale de Jean Charest. Mais il semble, en dépit

de reculs importants d'une négociation à l'autre depuis les années 1980, que les grandes centrales syndicales québécoises n'aient pas encore compris qu'on peut difficilement établir un rapport de force avec un gouvernement sans se ménager la sympathie du public : leçon élémentaire que la victoire des étudiants le printemps dernier a pourtant confirmée d'éclatante façon.

Vraisemblablement, les leaders syndicaux ont encore une fois donné priorité à la question nationale sur la question sociale, tout comme ils l'avaient fait lors du sommet du gouvernement Bouchard sur «l'équilibre budgétaire» en 1996 en consentant au déficit zéro et en se dissociant des revendications des groupes communautaires.

Depuis le décret, Claudette Charbonneau et Henri Massé poussent des cris d'orfraie, font faire des déclarations solennelles et autres barouds d'honneur dans l'enclos des assemblées syndicales et promettent un douloureux «Je me souviens» aux libéraux lors des prochaines élections. En fait, ces déclarations tonitruantes ne constituent qu'un écran de fumée servant à camoufler leur propre responsabilité dans la défaite du front commun. Cette indignation affichée ne contraste-t-elle d'ailleurs pas avec leurs réactions timides à la suite des déclarations d'André Boisclair sur son intention de ne pas rouvrir les conventions collectives du secteur public ?

De toute façon, il n'est pas nécessaire de partager mon jugement que certains trouveront téméraire pour admettre que, sans même avoir eu à lever le petit doigt, le PQ s'avère le seul véritable gagnant de la négociation du secteur public. Un éventuel gouvernement péquiste n'aura plus qu'à récolter le fruit de l'action brutale des libéraux, sans en assumer la responsabilité. Même en faisant prendre un virage à droite au PQ, André Boisclair sait qu'il pourra toujours compter, dans un Québec souverain ou non, sur la collaboration empressée des dirigeants des centrales. C'est à se demander si les apparatchiks crypto-nationalistes de la CSN et de la FTQ ne représentent pas maintenant une aussi grande menace que le gouvernement libéral pour l'avenir du syndicalisme au Québec.

*Jean-Noël Ringuet (enseignant au Cégep de Chicoutimi)
Paru dans Le Devoir le 21 février 2006.*

LIBRE OPINION

Le patronat et les gouvernements attaquent Les syndicats font du sur place

Maxime Bernier, vice-président de l'Institut économique de Montréal (IEDM) jusqu'à l'automne 2005, est nommé ministre de l'Industrie dans le gouvernement conservateur de Harper. Michel Kelly-Gagnon, président de l'IEDM de 1999 à nos jours, est choisi comme président du Conseil du patronat du Québec (CPQ) et sera secondé par Diane Bellemare, nommée vice-présidente à la recherche du Conseil peu après avoir été défaite comme candidate de l'ADQ aux dernières élections.

Ces nominations ne sont pas anodines. L'IDEM, financé annuellement à la hauteur d'un million et demi de dollars par des dirigeants d'entreprises, prêche un credo qui repose sur le postulat manichéen suivant : le Marché est le Bien et l'État, le Mal. Lire un de leurs cahiers de recherche, c'est les lire tous, la même vision binaire structurant chaque exposé. Ghislain Dufour, « père » du CPQ, prend l'allure d'un dirigeant vaguement gauchiste lorsqu'on le compare à un Kelly-Gagnon. Le patronat s'est donc radicalement tassé à droite. Il rêve que Charest et Harper poursuivent les voies tracées par Thatcher et Reagan : casser le mouvement syndical, le mettre à genoux et le rendre inoffensif.

L'avant-garde Charest

Cela a commencé avec le gouvernement Charest qui, lors de la première année de son élection, bâillonne l'Assemblée nationale et, avec l'appui de l'ensemble des associations patronales, impose la loi 8 (suppression des accréditations obtenues par les éducatrices en milieu familial), la loi 30 (complète restructuration syndicale des établissements hospitaliers) et la loi 31 (suppression des entraves à la sous-traitance). Le mouvement syndical s'est soulevé avec une rare unanimité contre ces lois et cette mobilisation a culminé dans une manifestation d'une centaine de mille personnes lors de la fête du 1er mai 2004 à Montréal. Une grève sociale de 24 heures, votée par la majorité des syndicats de la CSN et de la CSQ, était prévue à l'automne. Mais Henri Massé, président de la FTQ, décida qu'il fallait surseoir à cette grève, alléguant que le mouvement syndical devait la conserver comme menace.

En décembre dernier, encore sous le bâillon, le gouvernement Charest impose ses conditions salariales à l'ensemble des syndiqués des secteurs public et para-public. C'est tout un retournement. En 1970, Marcel Pepin, président de la CSN, avait convaincu les deux autres centrales de faire front commun afin de contraindre le gouvernement à négocier la masse salariale; durant la décennie qui suivit, les syndiqués du secteur public firent de tels gains que leurs rémunérations rejoignirent et dépassèrent celles du secteur privé. Le Conseil du patronat regimbait, s'offusquant que les politiques salariales de l'État employeur défavorisaient injustement l'entreprise privée sur le marché du travail.

Les syndicats sur le cul

En 2005, pour la première fois depuis 1970, les trois centrales syndicales se présentent désunies devant le gouvernement, la CSQ faisant bande à part avec le Syndicat des fonctionnaires et le Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec. La CSQ réussit également le « tour de force » de se mettre à dos des associations d'artistes, dont les membres ont une moyenne de revenus bien inférieure à celle des enseignants, en boycottant les activités parascolaires. Le gouvernement, avec l'appui du patronat très heureux que le marché de l'emploi lui soit de plus en plus favorable, adopte alors une politique salariale qui réduit les revenus réels de ses salariés durant les prochains cinq ans, même s'ils sont déjà moins bien payés que ceux du secteur privé. Le gouvernement espère de plus obtenir l'appui des « payeurs de taxe » lorsqu'il réduira leurs impôts, en essayant de masquer que c'est au détriment de ceux qui oeuvrent publiquement à la santé, à l'éducation...

Les centrales syndicales semblent amorphes, sonnées par l'extrême dureté des sanctions à la moindre résistance contre la loi matraque. Elles ont appuyé ouvertement ou non le Bloc à Ottawa, rêvant qu'il rapproche l'avènement du Grand soir de l'Indépendance, même si ce parti demeure incapable d'influer sur les politiques gouvernementales, contrairement à ce qu'a réussi le NPD lors du gouvernement précédent. Pour le reste, elles attendent les prochaines élections provinciales, espérant la victoire du PQ. Mais comment peuvent-elles être assurées qu'un éventuel gouvernement péquiste pencherait en leur faveur et non du côté du patronat disciple de l'IEDM, alors qu'il serait dirigé par André Boisclair qui est un clone du lucide Lucien Bouchard, son charisme en moins? Mais peut-être les dirigeants des centrales croient-ils, comme une Monique Richard ou un Gérald Larose, que le Grand soir de l'Indépendance - à portée de main, comme chacun sait, depuis trente ans - ouvre toutes grandes les portes à un Québec égalitaire, solidaire et écologiste...

Les centrales syndicales, au lieu d'attendre une éventuelle victoire d'un PQ qui serait moins à droite que le PLQ, ne devraient-elles pas resserrer les rangs et inviter les syndicats indépendants (infirmières, fonctionnaires, professionnels...), les organisations populaires et les organisations étudiantes à venir les rejoindre dans un vaste front social, afin de contrecarrer l'offensive des patrons et des deux gouvernements?

*Jean-Marc Pottle (philosophe, politologue, professeur et conférencier)
Paru dans Le Devoir le 22 février 2006 sous le titre «Le patronat à l'attaque».*